



## **École:**

Vous savez sans doute que notre école est sous la menace de fermeture de classe. Grâce à la mobilisation des parents, des enseignants et des élus, nous avons obtenu un report de la décision au mois de juin. Tout départ ou arrivée pouvant modifier cette décision, vous êtes invités à informer le directeur de l'école le plus rapidement possible en cas de déménagement.

Par ailleurs, afin de préserver l'avenir de notre école et conformément à la délibération du conseil municipal précédent, il ne sera plus délivré de dérogations autorisant à scolariser les enfants en dehors de l'école intercommunale.

## **Recyclage des papiers:**

Un recyclage des papiers est organisé au profit de l'école intercommunale. Afin de déposer vos papiers, le local communal est ouvert tous les derniers samedis du mois de 9h à 12h.

Les papiers doivent être conditionnés dans des sacs en papier, des cartons ou ficelés en paquets.

## **Bien vivre ensemble** c'est aussi respecter quelques règles de vie en communauté...

En voici quelques unes qui nous paraissent importantes pour le respect de tous.

Nuisances sonores: (extrait de l'arrêté préfectoral n°2005.1904.01841 du 19/04/2005)

Article 5: Sur les voies publiques, sont interdits les bruits nuisants par leur intensité, leur durée, leur caractère agressif ou répétitif quelle que soit leur provenance (usage d'appareils de diffusion sonore, production de musique électroacoustique, réparation ou réglage de moteurs, pétards...)

Article 7: Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants:

Du lundi au vendredi: 8h30 => 12h et 14h => 19h30

Le samedi 9h => 12h et 15h => 19h30

Le dimanche 10h => 12h

Article 8: Les propriétaires d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage, ceci de jour comme de nuit, sans pour cela porter atteinte à la santé de l'animal (...)

Les propriétaires de chien sont également priés de ne pas les laisser errer dans le village et de faire attention de ne pas les laisser faire leurs besoins dans des lieux fréquentés par les enfants (terrain de foot, parc de jeux....)

Beaucoup d'habitants de Courvières se plaignent (à juste titre) de la vitesse excessive des automobilistes dans notre village. Une étude est d'ailleurs en cours pour trouver des solutions à ce problème. En attendant, les habitants du village se doivent de montrer l'exemple en respectant les limitations de vitesse.

Ce rappel aux règles permet de fixer un cadre général mais dans tous les cas, le bon sens et le dialogue doivent être privilégiés afin d'éviter les conflits de voisinage.

## Conseil municipal:

Nous avons décidé de travailler en équipe au sein du conseil municipal. Aussi un responsable a été nommé pour chaque commission communale. Vous trouverez dans le tableau ci-dessous, le responsable (souligné) et les autres membres de chaque commission. Vous pouvez ainsi contacter directement la personne concernée par votre demande.

Budget-Finances	<u>Gresset C.</u> - Liégeon E. - Fabre Y. - Delacroix F.
Travaux-Appel d'offre Ouverture des plis	<u>Liégeon E.</u> - <u>Gresset C.</u> - <u>Garnier C.</u> - <u>Liégeon T.</u> - Fabre Y - Delacroix F - Perrin A.
Forêt	<u>Bazile C.</u> - Delacroix F. - Gresset C.- Jeanneret S. - Vaucher J-M.
Bâtiments communaux	<u>Jeanneret S.</u> - Delacroix F. - Fabre Y. - Garnier C. - Mateus B.
Communication Information	<u>Fabre Y.</u> - Bazile C. - Mateus B.
Voirie	<u>Gresset C.</u> - Fabre Y. - Garnier C. - Jeanneret S. - Liégeon T. - Perrin A.
Assainissement	<u>Perrin A.</u> - Fabre Y. - Garnier C. - Gresset C.
Urbanisme	<u>Liégeon T.</u> - Bazile C. - Fabre Y. - Mateus B.
Fêtes – Cérémonies Animations	<u>Mateus B.</u> - Delacroix F. - Fabre Y. - Garnier C. - Jeanneret S.
Entretien du village - Espaces verts Embellissement -Chapelle - Cimetière	<u>Garnier C.</u> - <u>Vaucher J-M.</u> - Bazile C. - Mateus B. - Perrin A.
Social	<u>Delacroix F.</u> - Bazile C. - Liégeon T. - Perrin A
Impôts Directs	<u>Gresset C.</u> - <u>Bazile C.</u> - <u>Delacroix F.</u> Fabre Y. - Liégeon T. - Perrin A.
Révision des listes électorales	<u>Liégeon E.</u> - Gresset C.
Délégués communauté de communes	Liégeon E. - Fabre Y.
Délégués syndicats des eaux	<u>Gresset C.</u> - <u>Garnier C.</u> - Jeanneret S. - Perrin A.
Délégués école	<u>Fabre Y.</u> - Delacroix F. - Mateus B.

# ETAT CIVIL 2013- 2014

## NAISSANCES:

BOURGEOIS Nathan le 13/03/2013  
GROBON Inès le 19/07/2013  
GROBON Rose le 19/07/2013  
BIZET CHARBONNIER Nolann le 25/10/2013  
GRESSET Alexis le 05/11/2013  
PEYLABOUD Ugo le 02/12/2013  
VALSESIA Ambre le 21/12/2013

Tisserand Jasmin le 14/02/2014  
Praz Adèle le 24/03/2014

## DÉCÈS:

MINARY Jean-Claude le 18/12/2013  
CARENA Randy le 01/02/2014

## MARIAGE:

BIZET Denis & CHARBONNIER Marie-Line le 06/07/2013

## **Élections européennes:**

Les prochaines élections européennes auront lieu le 25 mai. 500 millions d'Européens sont appelés à choisir les 751 représentants qui siègeront au parlement européen les cinq prochaines années.

Qui vote aux élections européennes ?

- Les citoyens français, âgés d'au moins 18 ans la veille du jour de scrutin, domiciliés dans la commune où ils souhaitent voter et inscrits sur les listes électorales.
- Les ressortissants communautaires ayant le droit de vote dans leur État d'origine, domiciliés dans la commune où ils souhaitent voter, et inscrits sur les listes électorales complémentaires.

En cas d'absence, vous avez toujours la possibilité d'établir une procuration. Vous trouverez à l'adresse suivante le document nécessaire et la marche à suivre.

<http://www.interieur.gouv.fr/Elections/Comment-voter/Le-vote-par-procuration>

## **Appel à contribution:**

Les prochains bulletins d'information seront édités au rythme des besoins, mais sur une base semestrielle. Nous aimerions qu'il soit le reflet de la vitalité communale et que tous les habitants puissent y participer. Vous pouvez proposer vos articles, apporter des informations, relater des événements qui ont marqué la vie du village par le passé...

Pour toutes vos propositions, contactez Yannick Fabre: [yannikfabre@yahoo.fr](mailto:yannikfabre@yahoo.fr)